



MOBILITE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE ET EN FRANÇAIS SEYCHELLES

Fiche de mission

Titre du poste :	Enseignant(e) volontaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (VOIF)
Lieu de la Mission :	Seychelles
Affectation :	Seychelles Institute of Teacher Education (SITE)
Période:	19 janvier 2025 au 18 janvier 2026 Une année renouvelable sur la base d'une performance satisfaisante de l'enseignant(e) volontaire

CONTEXTE DE LA MISSION

La Mobilité des enseignantes et enseignants de et en français a été mise en place par l'Organisation internationale de la Francophonie afin de répondre aux besoins des pays membres qui souhaitent améliorer les compétences linguistiques et pédagogiques de leurs enseignant(e)s.

L'inclusion des Seychelles dans ce projet fait suite à la signature d'un plan d'action pour la langue française par la République des Seychelles et l'OIF en marge du Sommet des chefs d'Etats qui s'est tenu à Djerba en 2022.

Les objectifs principaux du projet sont :

- Renforcer l'environnement francophone dans son ensemble sur le terrain en mettant en avant la richesse de la diversité linguistique et culturelle ;
- Accompagner les enseignant(e)s de français dans le renforcement de leurs compétences linguistiques et didactiques ;
- Rendre la langue française plus attractive aux élèves des écoles bénéficiaires grâce à des méthodes innovantes ;
- Redynamiser le métier d'enseignant(e) de français.

Les bénéficiaires finaux du projet sont :

- L'Etat seychellois ;
- Les élèves des établissements scolaires ;
- Les enseignant(e)s de français ;
- Les pays d'origine des VOIF dont les systèmes scolaires bénéficieront de leur retour d'expérience.

Les institutions publiques identifiées pour bénéficier du projet aux Seychelles sont : les établissements scolaires du niveau primaire et l'Institut de formation des maîtres (SITE).

Les enseignant(e)s volontaires (VOIF) ont pour rôle l'accompagnement des enseignant(e)s nationaux dans le renforcement des compétences didactiques et linguistiques. Un second objectif est de dynamiser l'environnement francophone aux Seychelles.

Au total, 25 enseignant(e)s volontaires sont déployé(e)s au Seychelles dans le cadre de ce projet, dont 1 enseignant(e) volontaire affecté(e) au SITE et 24 affecté(e)s dans les établissements scolaires du primaire.

MISSIONS PRINCIPALES

Dans le cadre de la mission, l'enseignant(e) volontaire recruté(e) sera affecté(e) au Seychelles Institute of Teacher Education (SITE) où il(elle) sera amené(e) à travailler en binôme avec les formateurs(-trices) de français.

Le français est l'une des langues nationales des Seychelles (à côté du créole et de l'anglais). L'enseignement du français est obligatoire, de la crèche jusqu'à la fin des études secondaires.

Les missions principales de l'enseignant(e) volontaire sont :

- apporter son expertise en matière d'enseignement-apprentissage du français aux formateurs(-trices) ;
- dispenser au besoin les cours directement aux apprenant(e)s ;
- organiser et animer des activités ludo-éducatives en français ou autour du français ;
- soutenir et accompagner les événements francophones organisés dans les établissements scolaires et dans le cadre de la fête de la francophonie seychelloise.

Dans le cadre de cette mission, l'enseignant(e) volontaire est placé(e) sous la responsabilité administrative et juridique de l'OIF et du ministère de l'Éducation.

L'enseignant(e) volontaire est placé(e) sous la responsabilité pédagogique du directeur(-trice) de l'établissement d'affectation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Statut

L'enseignant(e) volontaire a le statut de volontaire et n'est pas un(e) salarié(e) de l'OIF ni du ministère de l'Éducation du pays d'affectation.

Temps de travail

Le programme hebdomadaire fixant les activités sera établi entre l'enseignant(e) et le directeur(-trice) de l'institut sur un volume de 39 heures maximum et en conformité avec les heures de travail des enseignant(e)s seychellois(e)s.

Prises en charge

- Une indemnité mensuelle de séjour et une indemnité forfaitaire d'installation (le montant de ces indemnités sera communiqué aux candidat(e)s retenu(e)s à l'issue de la sélection) ;
- Une assurance santé, maladie, assistance rapatriement et responsabilité civile ;
- Un billet d'avion aller et retour entre le pays de résidence et les Seychelles.

Visa et titre de séjour

Les autorités seychelloises prendront en charge le visa et le titre de séjour de l'enseignant(e) volontaire et l'accompagneront dans les démarches administratives.

Calendrier

Début de la mission : le 19 janvier 2025 (début de la rentrée scolaire seychelloise).

La durée de la mission d'enseignant(e) volontaire est d'une année renouvelable une fois.

Une période d'observation des classes et d'autres activités d'accompagnement seront organisées à l'arrivée.

Critères de sélection

- Être issu(e) d'un État ou gouvernement membre de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
- Être titulaire d'un diplôme supérieur de niveau Licence (Bac+3) minimum permettant l'enseignement du français (Ecole normale supérieure, Maîtrise et/ou master en didactique du français, en français langue étrangère...) ou à défaut un diplôme équivalent assorti d'une pratique de la formation/l'enseignement du français d'au moins 5 ans ;
- Avoir une expérience professionnelle avérée en tant que formateur(trice) de formateur(trice) et enseignant(e) de français ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français (niveau C1/C2, ou langue maternelle), la connaissance de l'anglais ou du créole seychellois sera considérée comme un atout ;
- Démontrer une sensibilité à la dimension interculturelle du projet avec de bonnes capacités d'adaptation et d'intégration ;
- Avoir une connaissance et compétence avérées de l'utilisation des outils numériques destinés à l'enseignement du français comme langue étrangère ou langue seconde ;
- Détenir des compétences et des aptitudes à former et/ou accompagner les pairs sur les techniques de classe, approches et outils liés à l'enseignement du français.